



16ème législature

Question N° : 17809	De M. Christophe Barthès (Rassemblement National - Aude)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Utilisation des poêles à pétrole	Analyse > Utilisation des poêles à pétrole.
Question publiée au JO le : 14/05/2024 Date de changement d'attribution : 21/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christophe Barthès alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les inconvénients de l'utilisation massive des poêles à pétrole, particulièrement sur la santé et sur l'environnement. En effet, les augmentations successives des tarifs de l'électricité (+ 35 % en 12 mois), ont conduit des millions de Français à rechercher des systèmes de chauffage plus économiques, ils se sont orientés en grande majorité vers des radiateurs à gaz ou des poêles à pétrole dont les ventes ont fortement augmenté. Ces appareils, considérés comme chauffage d'appoint, sont devenus par souci d'économie des systèmes de chauffage uniques et permanents pour des millions de foyers. Ces dispositifs, qui sont à la fois bruyants et odorants, dégagent des gaz de combustion, certaines émissions comme le dioxyde de carbone (CO₂) sont jugées trop élevées et présentent un réel danger pour la santé, en particulier celle des nourrissons et des jeunes enfants. Leur utilisation est libre, l'entretien de ces appareils n'est pas réglementé, les enseignes qui les vendent n'affichent aucune compétence particulière et sont bien souvent dans l'incapacité de fournir des pièces d'usure (mèches, filtres, réservoirs à carburant, etc.). Il en est de même pour le carburant mis en vente qui présente des disparités de qualité inquiétante. Ce marché, en plein développement, devrait faire l'objet d'une surveillance accrue. Il n'est pas rare aujourd'hui de voir des pyramides de bidons de pétrole dans les grandes surfaces alimentaires utilisés comme produit d'appel. Alors que l'on est capable de mesurer la qualité de l'air extérieur, de réglementer l'accès des véhicules qualifiés de polluants dans les centres-villes, d'imposer aux automobilistes des contrôle pollution de leurs véhicules, de stopper la production de véhicules à moteur thermique dès 2035, il n'est pas acceptable de laisser se développer sans contrôle l'utilisation de système de chauffage dont on sait qu'ils présentent un danger réel pour la santé du fait, en particulier, de leur utilisation intensive essentiellement due à l'augmentation des tarifs de l'électricité. M. le député craint que les recettes générées par ces augmentations se traduisent demain en dépenses de santé. Il lui demande de nommer une commission composée de spécialistes des voies respiratoires afin de mesurer l'impact sur la santé de ces dispositifs de chauffage et de s'opposer à toute nouvelle hausse des tarifs de l'électricité en attendant leur conclusion.